





QUE FAISONS-NOUS ?

Promouvoir l'EFTP en tant que choix de carrière vers l'emploi et les moyens de subsistance pour tous

L'orientation professionnelle des jeunes

Préparer les jeunes à affronter le monde du travail

Veiller à l'adéquation de la formation et les besoins sur le marché du travail

Renforcer le réseautage aux niveaux interne et externe

Assurer les contacts stratégiques avec le secteur public et privé pour l'emploi des jeunes

Définition de travail décent selon le contexte



Travail salarié décent : un travail respectueux et ayant un lien avec la formation

La considération sociale, avec comme critères:

- Le consentement libre des parties
- La définition préalable des tâches à remplir par l'employé
- La détermination au préalable du salaire
- Le respect de l'horaire de service
- Un minimum de dispositif qui garantit la sécurité physique des travailleurs

La rémunération : qui permet au travailleur de se prendre en charge et d'assurer sa survie. Le salaire doit être supérieur ou égale au SMIG soit (100usd) ;

la sécurité Physique
Un dispositif de protection physique des employés est disponible

Auto-emploi décent : un travail ayant un lien avec la formation

Le chiffre d'affaires : qui assure la survie de l'entreprise et permet au propriétaire de couvrir ses dépenses du mois;

La durabilité : un travail permanent qui permet aux jeunes de s'épanouir.

QUELQUES REALISATIONS



Années	Effectif total des finalistes	Nombre des jeunes ayant participé à l'enquête du BDE	Les jeunes employés 6 mois après la formation	Les jeunes ayant trouvé un travail décent	Les jeunes ayant totalisé 3 mois de stage
2019	49	40	37	22	49
2020	47	44	25	20	31
2021	47	30	23	12	47
TOT	143	114	85	54	127